



A1 - RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Opération de travaux pour le déploiement de centrales
photovoltaïques sur les bâtiments de l'école ESTIA**

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 07 avril 2025 à 12:00

EESC ESTIA
Technopole Izarbel
92, allée Théodore Monod
64210 BIDART
Tél : 05 59 43 84 00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Opération de travaux pour le déploiement de centrales photovoltaïques sur les bâtiments de l'école ESTIA
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Défini par lot
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	global
	Négociation	Avec

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles.....	5
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Maîtrise d'œuvre	6
3.2 - Contrôle technique.....	6
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire.....	8
6.2 - Visites sur site.....	11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	11
7.1 - Transmission électronique.....	12
7.2 - Transmission sous support papier.....	13
8 - Examen des candidatures et des offres	13
8.1 - Sélection des candidatures.....	13
8.2 - Attribution des marchés.....	13
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	15
9 - Renseignements complémentaires.....	16
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	16
9.2 - Procédures de recours	16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne une **Opération de travaux pour le déploiement de centrales photovoltaïques sur les bâtiments de l'école ESTIA.**

Le présent projet consiste à déployer 3 centrales de productions photovoltaïques sur 3 zones de toitures de 2 bâtiments exploités par l'école d'Ingénieurs ESTIA. Les travaux sont répartis en 3 lots distincts :

- Lot 1 : Installations photovoltaïques
- Lot 2 : Étanchéité – Couverture
- Lot 3 : Renforcements de charpente métallique

Lieu(x) d'exécution :

Bâtiment **ESTIA 1**
92 Allée Théodore Monod
64210 BIDART

Bâtiment **ESTIA 4 = Hotel d'entreprises**
47 Allée Théodore Monod
64210 BIDART

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la **procédure adaptée ouverte**. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Installations photovoltaïques
02	Etanchéité - Couverture
03	Renforcements de charpente métallique

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
01	TF	Tranche ferme pour déploiement d'une installation photovoltaïque sur le bâtiment ESTIA 4 (Hotel d'Entreprises)
	TO001	Tranche Optionnelle 1 pour déploiement d'une installation photovoltaïque sur le bâtiment ESTIA 1 - zone Oreillettes
	TO002	Tranche Optionnelle 2 pour déploiement d'une installation photovoltaïque sur le bâtiment ESTIA 1 - zone arrières / coursives
02	TF	Tranche ferme pour les travaux d'Étanchéités sur le bâtiment ESTIA 1 - zone Oreillettes

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
	TO001	Tranche Optionnelle 1 pour les travaux de remplacement des couvertures sur le bâtiment ESTIA 1 - zone Arrière coursives
03	TF	Tranche unique pour le renforcement de la charpente du bâtiment ESTIA 1 - zone Oreillettes

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un lot, pour 2 lots ou pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
09331200-0	Modules solaires photovoltaïques
31712331-9	Cellules photovoltaïques
45261000-4	Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes
45261210-9	Travaux de couverture
45261420-4	Travaux d'étanchéification

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Cod	Libelle	Description
PSE-1	Maintenance triennale ESTIA 4	Pour le lot 1 = Contrat de 3 ans de maintenance pour la centrale du bâtiment ESTIA 4 (Hôtel entreprises)

PSE-2	Maintenance triennale ESTIA 1 - oreillettes	Pour le lot 1 = Contrat de 3 ans de maintenance pour la centrale du bâtiment ESTIA 1 – oreillettes
PSE-3	Maintenance triennale ESTIA 1 - cursives	Pour le lot 1 = Contrat de 3 ans de maintenance pour la centrale du bâtiment ESTIA 1 – Cursives arrières

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

TECSOL SA
87 Quai des Queyries
33100 Bordeaux

Elle est représentée par : **CELESTE GRAS**.

Ce mandataire est accompagné par 2 bureaux d'études spécialisés nommé COBET et C3.

3.2 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

SOCOTEC CONSTRUCTION
IMMEUBLE TOKI LANA
7 Chemin de la Marouette
Bâtiment Nord
64100 BAYONNE

Le contrôleur technique est représenté par : **IMANOL GARCIA**.

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

France Coordination Sécurité
289 rue du Dayot
40390 SAINTE MARIE DE GOSSE

Le coordonnateur est représenté par : **Jean Charles Bosco**.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

A Pièces de l'appel d'offre

A.1 Règlement de consultation

A.2 Bon de visite

B Pièces administratives

B.1 Acte d'engagement du lot 1

B.2 Acte d'engagement du lot 2

B.3 Acte d'engagement du lot 3

B.4 CCAP

B.5 Planning

B.6 PGCSPS

B.7 RICT

C Pièces techniques

C.1 Pièces techniques du Lot 1 : CCTP + DPGF + pièces graphiques

C.2 Pièces techniques du Lot 2 : CCTP + DPGF + pièces graphiques

C.3 Pièces techniques du Lot 3 : CCTP + DPGF + pièces graphiques

Il est remis gratuitement à chaque candidat par e-mail sur demande à l'adresse suivante : t.depellegrini@estia.fr sous 24 heures ou disponible en téléchargement sur le site : www.marches-publics.gouv.fr par le candidat.

Les entreprises ont la faculté de télécharger le DCE de façon anonyme. Si tel est le cas, elles ne pourront être informées des éventuelles modifications (documents, report de date de remise des offres...) qui pourraient intervenir en cours de procédure avec pour conséquence une offre ne correspondant pas aux attentes de l'EESC ESTIA. En conséquence, il est fortement conseillé aux entreprises de s'identifier à la phase du téléchargement avec une adresse mail fréquemment consultée par la personne ayant en charge le marché.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Tous les documents et pièces du marché (nécessitant une signature) doivent être signés par une personne ayant le pouvoir d'engager l'entreprise qu'il représente.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

A- Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat dans le cadre de la consultation	Oui
Extrait Kbis d'immatriculation de la société de moins de 3 mois	Non
Attestation de vigilance (attestation de régularité) de moins de 6 mois prouvant que le candidat est à jour de ses obligations sociales (déclarations et paiements) auprès de l'URSSAF	Non
Attestation de régularité fiscale	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années*, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
<i>*Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.</i>	X
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

POUR LE LOT 1

Libellés	Signature
Certification RGE "QualiPV"	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

B- Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) en version pdf <u>et en version EXCEL</u>	Non
Un certificat de visite	Oui
Une lettre d'approbation sans réserve de l'ensemble des clauses du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.), du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et des pièces graphiques	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat (voir contenu détaillé plus bas)	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat (voir détail ci-après).	Non
Le plan de calepinage des modules	Non

La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non
--	-----

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Contenu du mémoire méthodologique et technique :

LOT 1 – INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUE

2.1 - Aspects méthodologique et organisationnels :

- Dans son mémoire, le candidat précise l'organisation du chantier, la méthodologie d'intervention, les moyens d'accès et de manutention, les moyens mis en œuvre pour garantir la sécurité vis-à-vis du risque de chute de hauteur, les moyens pour protéger la toiture et pour maintenir l'activité du site pendant les travaux.
- Le candidat fournit un planning global distinguant les délais d'études, d'approvisionnement et les travaux tout en décrivant l'enchaînement des tâches (un jalon « intervention concessionnaire » sera indiqué sur ce planning),
- Le candidat fournira un Plan d'installation de chantier.

2.2 - Moyens humains, matériel et Expériences similaires :

- Dans son mémoire et son dossier administratif, le candidat liste ses références similaires en indiquant au moins la puissance de l'installation photovoltaïque déployée et le prix de son marché.
- Le candidat présente l'organigramme de l'équipe intervenante spécifiquement affectés au chantier.

2.3 - Descriptions techniques des matériaux et matériels proposés

- Le candidat présente les Fiches Techniques des matériels qu'il installe et notamment :
 - des modules, y compris attestation de bilan carbone (fiche ECS),
 - des onduleurs,
 - des systèmes d'intégration et de fixation sous certification,
 - des équipements électriques de protection,
 - des connecteurs utilisés en partie courant continu,
- Le candidat fournira un plan de calepinage précisant le dimensionnement des panneaux ;
- Un schéma électrique de principe de l'installation ;
- Une simulation de production à l'aide du logiciel PVSyst ou équivalent ;
- Le candidat fournira les garanties appliquées aux matériels mis en œuvre.

LOT 2 – Couverture / Etanchéités (Oreillettes et Coursives)

2.1 - Aspects méthodologique et organisationnels :

- Dans son mémoire, le candidat précise l'organisation du chantier, la méthodologie d'intervention, les moyens d'accès et de manutention, les moyens mis en œuvre pour garantir la sécurité vis-à-vis du risque de chute de hauteur, les moyens pour protéger la toiture et pour maintenir l'activité du site pendant les travaux.
- Le candidat fournit un planning global distinguant les délais d'études, d'approvisionnement et les travaux tout en décrivant l'enchaînement des tâches,
- Le candidat fournira un Plan d'installation de chantier.

2.2 - Moyens humains, matériel et Expériences similaires :

- Dans son mémoire et son dossier administratif, le candidat liste ses références similaires,

- Le candidat présente l'organigramme de l'équipe intervenante spécifiquement affectés au chantier.

2.3 - Descriptions techniques des matériaux et matériels proposés

- Le candidat présente les Fiches Techniques des matériels qu'il installe et notamment :
 - les bacs métalliques,
 - les produits d'étanchéité bitume.
- Le candidat fournira les garanties appliquées aux matériels mis en œuvre.

LOT 3 – RENFORCEMENT CHARPENTE (Sur Oreillettes exclusivement)

2.1 - Aspects méthodologique et organisationnels :

- Dans son mémoire, le candidat précise l'organisation du chantier, la méthodologie d'intervention, les moyens d'accès et de manutention, les moyens mis en œuvre pour garantir la sécurité vis-à-vis du risque de chute de hauteur, les moyens pour protéger la toiture et pour maintenir l'activité du site pendant les travaux.
- Le candidat fournit un planning global distinguant les délais d'études, d'approvisionnement et les travaux tout en décrivant l'enchaînement des tâches
- Le candidat fournira un Plan d'installation de chantier.

2.2 - Moyens humains, matériel et Expériences similaires :

- Dans son mémoire et son dossier administratif, le candidat liste ses références similaires.
- Le candidat présente l'organigramme de l'équipe intervenante spécifiquement affectés au chantier.

2.3 - Descriptions techniques des matériaux et matériels proposés

- Le candidat présente les Fiches Techniques et les garanties appliquées des matériels qu'il installe et notamment :
 - Les éléments de sécurité collective
 - Les éléments de charpente

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Pour gérer la logistique de visite, les candidats devront faire un mail à Xavier Augeix = x.augeix@bayonne.cci.fr et une copie à Benoît Le Gall = b.legall@bayonne.cci.fr et Iban Lizarralde = i.lizarralde@estia.fr

Un bon de visite sera contradictoirement signé par le candidat et par le représentant de la CCI en charge de la visite et sera joint à l'offre du candidat.

Les visites seront organisées **jusqu'à 7 jours** avant la date limite de remise des offres.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb).

Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention suivante :

COPIE DE SAUVEGARDE (NE PAS OUVRIR)

Marché Public de Travaux Opération de travaux pour le déploiement de centrales photovoltaïques sur les bâtiments de l'école ESTIA

Lot(s) n°.....

(Coordonnées du candidat)

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

EESC ESTIA
à l'attention de Tony DE PELLEGRINI
Technopole Izarbel
90 Allée Fauste d'Elhuyar
64210 Bidart

La copie de sauvegarde devra être remise entre 9h00 et 12h00 et entre 14h00 et 17h00 ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot 1

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
2.1-Aspects méthodologique et organisationnels : - Méthodologie de l'intervention décrivant l'enchaînement des tâches et le planning, - description des moyens mis en œuvre pour garantir la sécurité notamment vis-à-vis du risque de chute de hauteur, les moyens mis en œuvre pour protéger l'étanchéité de la toiture, - méthodologie pour maintenir l'activité du site, et limiter les impacts sur le fonctionnement de l'école, - Plan d'installation de chantier.	15.0 %
2.2- Moyens humains, matériel et Expériences similaires : - organigramme de l'équipe intervenante spécifiquement affectés au chantier dont précision des CV, qualification professionnelle - Références similaires de l'entreprise	10.0 %
2.3- Descriptions techniques des matériaux et matériels proposés - Présenter les Fiches techniques notamment : des modules photovoltaïques <u>γ</u> compris attestation de bilan carbone (fiche ECS), des onduleurs , des systèmes d'intégration avec sa certification, des équipements électriques de protection, des connecteurs utilisés en partie courant continu,) - qualité du matériel avec indication sur la performance du matériel et des matériaux proposés, - références des fournisseurs, - garantie sur les matériels mis en œuvre	15.0 %

Pour le lot 2

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
2.1-Aspects méthodologique et organisationnels : - Méthodologie de l'intervention décrivant l'enchaînement des tâches et le planning, - description des moyens mis en œuvre pour garantir la sécurité notamment vis-à-vis du risque de chute de hauteur, les moyens mis en œuvres pour protéger la toiture, - méthodologie pour maintenir l'activité du site, et limiter les impacts sur le fonctionnement de l'école, - Plan d'installation de chantier.	15.0 %
2.2- Moyens humains, matériel et Expériences similaires : - organigramme de l'équipe intervenante spécifiquement affectés au chantier dont précision des CV, qualification professionnelle	10.0 %

- <i>Références similaires de l'entreprise</i>	
2.3- Descriptions techniques des matériaux et matériels proposés - Présenter les Fiches techniques notamment celles des bacs métalliques et des revêtements bitumineux - qualité du matériel avec indication sur la performance du matériel et des matériaux proposés, - références des fournisseurs, - garantie sur les matériels mis en œuvre	15.0 %

Pour le lot 3

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	40.0 %
2.1-Aspects méthodologique et organisationnels : - Méthodologie de l'intervention décrivant l'enchaînement des tâches et le planning, - description des moyens mis en œuvre pour garantir la sécurité notamment vis-à-vis du risque de chute de hauteur, les moyens mis en œuvres pour protéger la toiture, - méthodologie pour maintenir l'activité du site, et limiter les impacts sur le fonctionnement de l'école, - Plan d'installation de chantier.	15.0 %
2.2- Moyens humains, matériel et Expériences similaires : - organigramme de l'équipe intervenante spécifiquement affectés au chantier dont précision des CV, qualification professionnelle - Références similaires de l'entreprise	15.0 %
2.3- Descriptions techniques des matériaux et matériels proposés - Présenter les Fiches techniques et garanties sur les matériels mis en œuvre Eléments de sécurité, éléments de charpente	5.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres et pour chaque lot, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 2 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Pour chaque lot, l'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code

de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Pau

50 cours Lyautey

64010 PAU

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Pau

50 cours Lyautey

64010 PAU

Tél : 05.59.84.94.40 – Fax : 05.59.02.49.93 - E-mail : greffe.ta-pau@juradm.fr